

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

14/01/2022

Dossier complet le :

14/01/2022

N° d'enregistrement :

F01122P0010

1. Intitulé du projet

Construction d'ombrières photovoltaïques d'une superficie de 11 903 m² sur le parking existant du centre commercial les Portes de l'Ambrésis à Villeparisis (77).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SNC TECI et Compagnie

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

CLARE Rodrigo - Gérant de la société

RCS / SIRET

3 3 3 7 8 4 7 6 7 0 0 0 6 8

Forme juridique

SNC

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Energie Rubrique 30 : Ouvrages de production d'électricité à partir de l'énergie solaire.	Installations sur serres et ombrières d'une puissance égale ou supérieures à 250kWc. En l'occurrence ici un projet d'implantation d'ombrières avec toiture solaire sur le parking du centre commercial les Portes de l'Ambrésis à Villeparisis (77), d'une puissance de 2.505kWc.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la création d'ombrières photovoltaïques sur le parking du centre commercial les Portes de l'Ambrésis à Villeparisis. Ce centre commercial fait partie du groupe ALTAREA.

L'énergie produite pourrait être en partie auto-consommée par le centre commercial.

Le projet ne prévoit aucun travaux de démolition.

4.2 Objectifs du projet

Le projet répond aux objectifs suivants :

- Améliorer le confort des clients et des salariés en leur offrant des solutions de stationnement à l'abri des intempéries et des fortes chaleurs,
- Promouvoir les énergies renouvelables,
- Réduire la facture énergétique du centre commercial.

Cette opération permettra au groupe Altarea de poursuivre son engagement dans sa politique de développement urbain durable et de développement des énergies renouvelables, et participe à la réalisation des objectifs fixés par la loi de transition énergétique.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet concerne l'équipement du parking du centre commercial.

La construction de l'ouvrage prendra en compte les règles de sécurité et d'accessibilité applicables au sein de la zone.

La construction de l'ouvrage, dès lors que toutes les autorisations auront été obtenues, se déroulera en plusieurs phases :

- Préparation du site,
- Construction des ombrières,
- Pose des modules photovoltaïques,
- Raccordement de la centrale photovoltaïque au TGBT du centre commercial.

La durée prévisionnelle des travaux est de 12 semaines.

Le maître d'ouvrage s'engage à la réalisation d'un chantier vert à faible impact sur l'environnement.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'ouvrage fait l'objet d'une visite annuelle permettant de garantir, pendant toute sa durée de vie, la sécurité des biens et des personnes, sa pérennité et sa performance.

Il est raccordé à une centrale de télésurveillance et fait l'objet d'un contrôle quotidien par la société en charge de son exploitation et de sa maintenance. Celle-ci intervient au plus tard dans les 24 heures d'un défaut signalé.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface de couverture des ombrières	11.903m ²
Hauteur du point bas des ombrières	3,50m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Centre commercial Les Portes de
l'Ambrésis
avenue Jean Monnet
77270 Villeparisis

parcelles cadastrales :

A 220 (4.815m²), A 223 4.923(m²), A
225 (17.026m²), A 226 (4.714m²), A
236 (339m²), A 237 (969m²),
A 238 (1.750m²), A 240 (11.588m²),
A 242 (234m²), A 269 (6.443m²), A
270 (636m²), A 219 (22.942m²)
Total : 76.379m²

Coordonnées géographiques¹

Long. 48° 56' 44 " N Lat. 2 ° 37' 33 " E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,
38° ; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?**

Oui

Non

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'intercepte aucune ZNIEFF. Les zones les plus proche de type 1 et de type 2 sont à environ 2km. Le site est anthropisé, parking bitumé.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est concernée par un PPRS (sécheresse) prescrit le 11/07/2001 : risques mouvement de terrain et retrait /gonflement des argiles.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est situé à environ 3.2 km d'une zone Natura 2000 Directive Oiseaux.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'éclairage nocturne (LED en sous face des ombrières) sera adapté (puissance et horaire de fonctionnement) afin de limiter les impacts sur l'avifaune pouvant survoler le site. Flore, habitats et continuités écologiques : aucune perturbation, dégradation ou destruction
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Zones Natura 2000 à plus de 3,2 km du site. Pas de préconisation particulière.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas d'enjeu particulier car le site est anthropisé. Le parking est bitumé et n'est pas étendu.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Risque inondation : zone d'implantation non concernée - Risque sismique : zone d'implantation en zone de sismicité très faible - Risque feu de forêt : zone d'implantation non concernée - Risque sécheresse : Le risque sera pris en compte pour la construction des fondations qui seront contrôlées par un bureau de contrôle agréé.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun trafic supplémentaire, le nombre de places de stationnement n'est pas modifié.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Aucune nuisance sonore

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune nuisance olfactive
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune vibration
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'éclairage nocturne (LED en sous face des ombrières) sera adapté (puissance et horaire de fonctionnement) afin de limiter les impacts sur l'avifaune pouvant survoler le site.
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun rejet
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La surface imperméabilisée et les écoulements des eaux pluviales ne seront pas modifiés.</p> <p>Le projet d'ombrières ne modifiera pas les mesures compensatoires liées à la gestion des eaux pluviales qui ont été validées par l'administration dans le cadre de la construction du parking existant.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun effluent, ni déchet à caractère dangereux
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Du fait de la hauteur limitée des ombrières et inférieures aux hauteurs des constructions avoisinantes, leur impact visuel sera réduit.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'impact du projet peut-être considéré comme positif : - amélioration du confort des usagers - implantation sur un espace anthropisé - développement des énergies renouvelables

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Une auto-évaluation permettant une première analyse des enjeux environnementaux du projet est annexée. Elle ne fait apparaître aucun effet négatif notable du projet sur l'environnement ou la santé humaine.
Par ailleurs les contraintes réglementaires du PLU sont respectées.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons que ce projet peut être dispensé d'évaluation environnementale dans la mesure où l'analyse menée (cf. annexe 6) conclue à l'absence d'effets négatifs du projet sur l'environnement.

Par ailleurs, le maître d'ouvrage s'engage à la réalisation d'un chantier vert à faible impact sur l'environnement.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 6 : Notice environnementale / auto évaluation

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

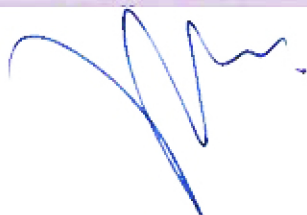
Fait à

PARIS

le,

12/01/2022

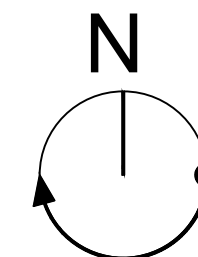
Signature



ANNEXE 2.1

PLAN DE SITUATION

CENTRE COMMERCIAL LES PORTES DE
L'AMBRESIS - VILLEPARISIS



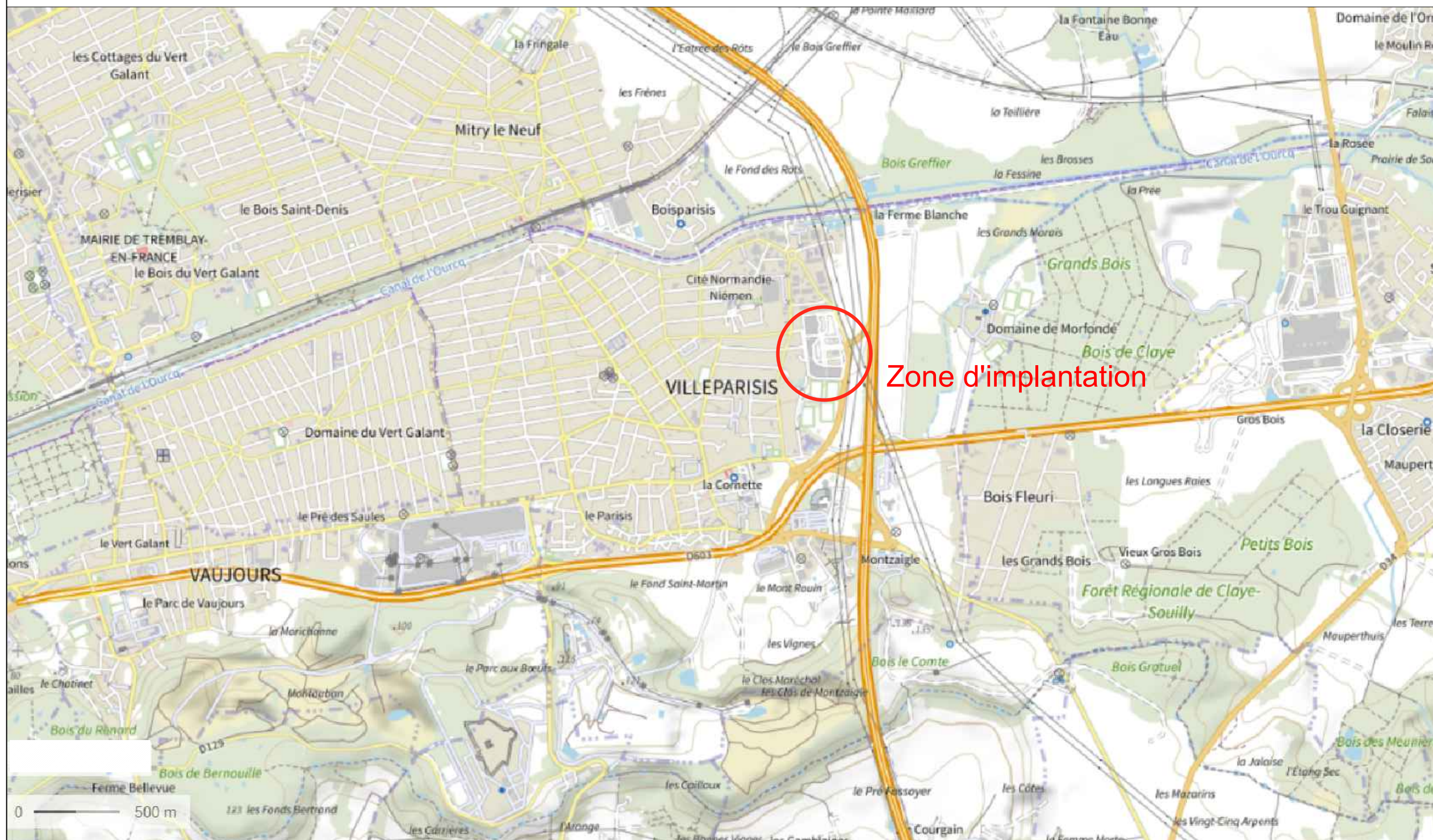
DATE 13/12/2021

PHASE PC

ECHELLE 1/25 000

CODE

REFERENCE MA21-VIL-PI001-A



ANNEXE 2.2

PLAN DE SITUATION

CENTRE COMMERCIAL LES PORTES DE
L'AMBRESIS - VILLEPARISIS

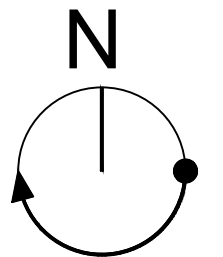


PHOTO AERIENNE

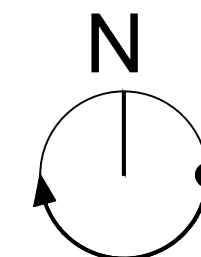
--- Limite de propriété

DATE	13/12/2021
PHASE	PC
ECHELLE	1/2 500
CODE	
REFERENCE	MA21-VIL-PI001-A

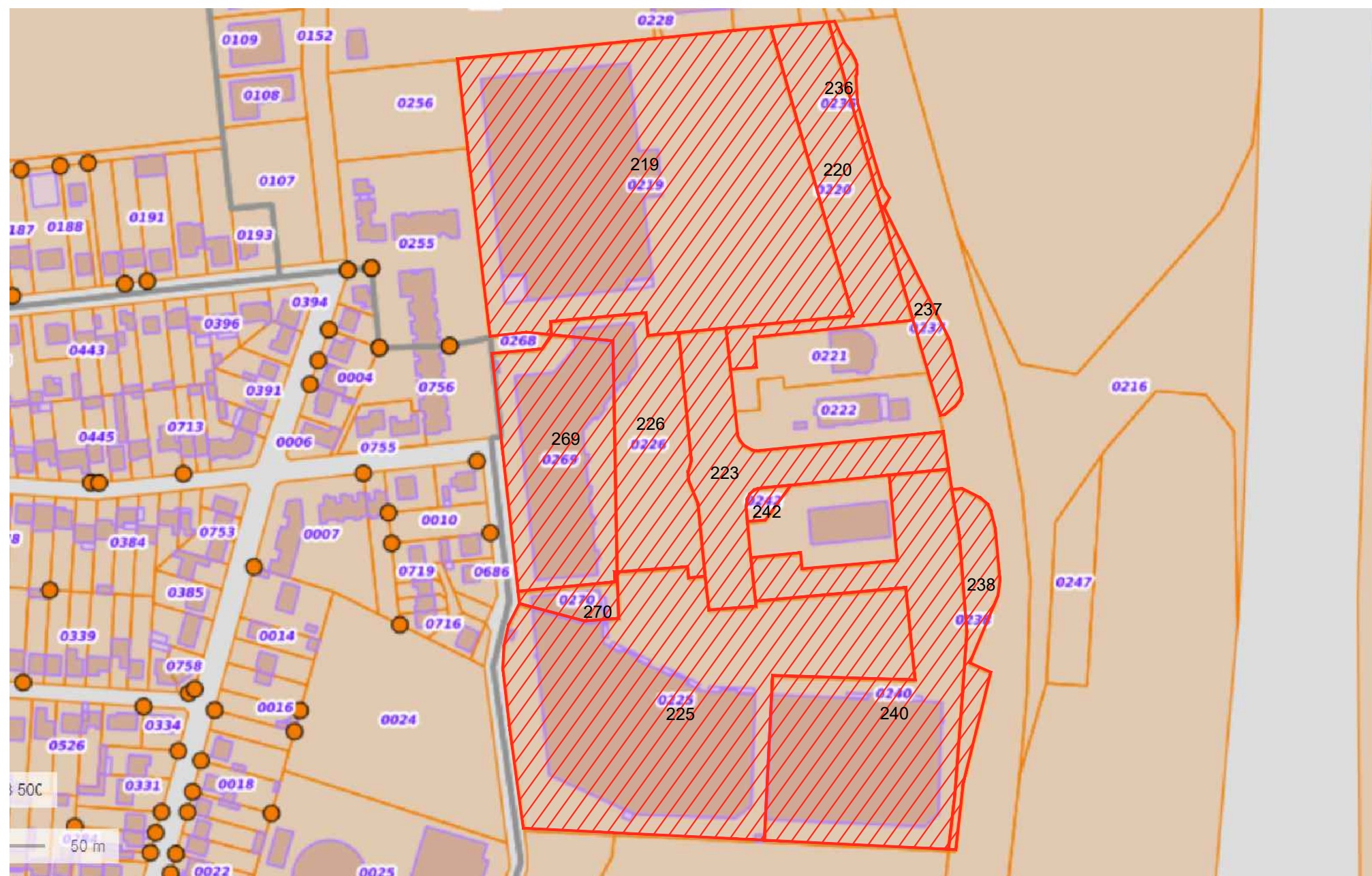
ANNEXE 2.3

PLAN DE SITUATION

CENTRE COMMERCIAL LES PORTES DE
L'AMBRESIS - VILLEPARISIS



DATE	13/12/2021
PHASE	PC
ECHELLE	1/2 500
CODE	
REFERENCE	MA21-VIL-PI001-A



EXTRAIT CADASTRALE

Parcelle 000 A 220 - surface	4.815 m ²	Parcelle 000 A 238 - surface	1.750 m ²
Parcelle 000 A 223 - surface	4.923 m ²	Parcelle 000 A 240 - surface	11.588 m ²
Parcelle 000 A 225 - surface	17.026 m ²	Parcelle 000 A 242 - surface	234 m ²
Parcelle 000 A 226 - surface	4.714 m ²	Parcelle 000 A 269 - surface	6.443 m ²
Parcelle 000 A 236 - surface	339 m ²	Parcelle 000 A 270 - surface	636 m ²
Parcelle 000 A 237 - surface	969 m ²	Parcelle 000 A 219 - surface	22.942 m ²



ARCHITECTE

MAGA ARCHITECTURE
 4 rue de Chatillon, 75014 PARIS
 T +33 6 81 62 26 30
 E mldudon@maga-architectes.com

BE ENERGIE

GREENBIRDIE
 13 RUE RAYMOND LOSSERAND 75014, PARIS
 T +33 1 44 08 10 48
 E corentin.magniere@greenbirdie.com

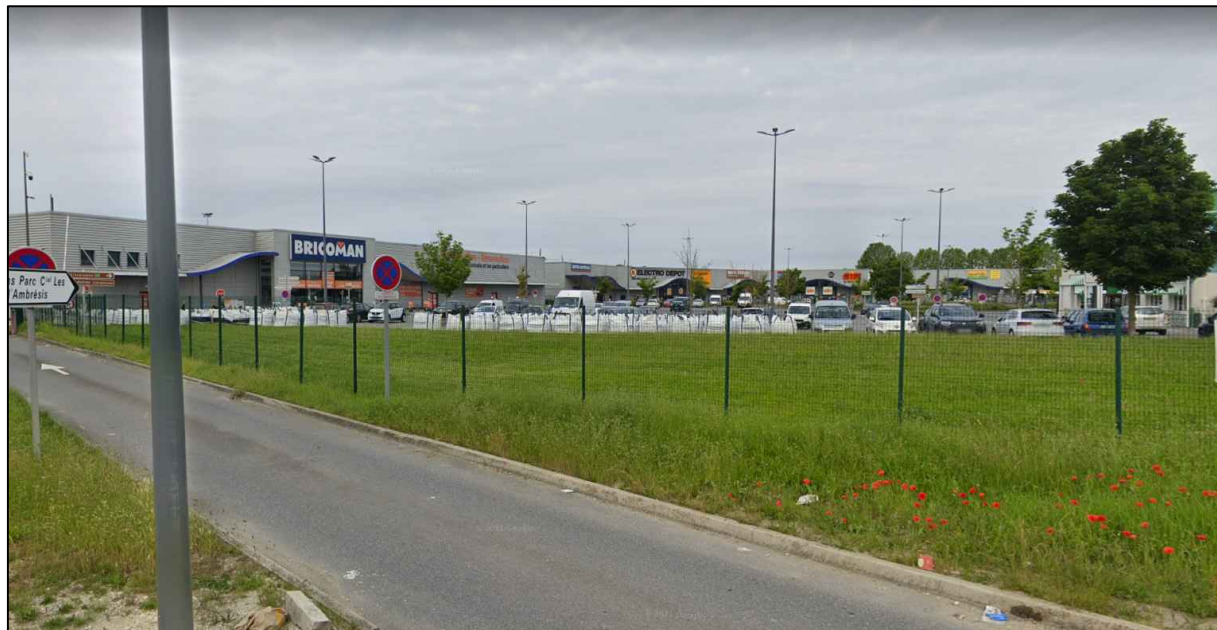
MAITRE D'OUVRAGE

SNC TECI et Compagnie
 87 RUE DE RICHELIEU 75002 PARIS
 T +33
 E

ANNEXE 3

PHOTOS

CENTRE COMMERCIAL LES PORTES DE
 L'AMBRESIS - VILLEPARISIS



VUE A



VUE B



VUE C

DATE 13/12/2021


PHASE PC


ECHELLE

CODE

REFERENCE MA21-VIL-PI001-A

Légende

 Panneaux photovoltaïques

 Limite de propriété

Emprise au sol des ombrières : 11.903 m²



ARCHITECTE

MAGA ARCHITECTURE
4 rue de Chatillon, 75014 PARIS
T +33 6 81 62 26 30
E mldudon@maga-architectes.com

BE ENERGIE

GREENBIRDIE
13 RUE RAYMOND LOSSERAND 75014, PARIS
T +33 1 44 08 10 48
E corentin.magniere@greenbirdie.com

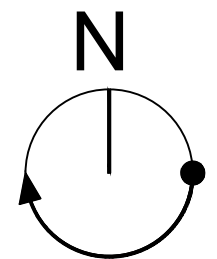
MAITRE D'OUVRAGE

SNC TECI et Compagnie
87 RUE DE RICHELIEU 75002 PARIS
T +33
E

ANNEXE 4

PLAN DE MASSE

CENTRE COMMERCIAL LES PORTES DE
L'AMBRESIS - VILLEPARISIS



DATE 13/12/2021

PHASE PC

ECHELLE 1/2 000

CODE

REFERENCE MA21-VIL-PI001-A



NOTICE ENVIRONNEMENTALE : Projet d'ombrières photovoltaïques

PROJET

Nature du projet	Ombrières photovoltaïques
Maitre d'ouvrage	SNC TECI et Compagnie
Emprise au sol	11.903m ²
Règlementation applicable au projet	<ul style="list-style-type: none">- Permis de construire- Examen au cas par cas (article R122-2 du Code de l'environnement) : Rubrique 30
Objectif de la notice	<ul style="list-style-type: none">- Réaliser un état des lieux environnemental mettant en exergue les enjeux, sensibilités, atouts et faiblesses, forces et contraintes des parcelles concernées- Anticiper les exigences réglementaires et propositions selon doctrine « Eviter-Réduire-Compenser »

LOCALISATION

Département	SEINE ET MARNE (77)
Commune	VILLEPARISIS
Adresse	Avenue Jean Monnet, 77270 Villeparisis
Situation	Voir annexe 2

Le terrain du projet est délimité :

- Au Nord par une zone d'activité et la rue Eugène Freyssinet,
- Au Sud par le parc de sport des petits marais,
- A l'Ouest par l'avenue des Noyers puis la rue d'Auvergne qui le sépare d'une zone résidentielle pavillonnaire,
- A l'Est par l'avenue Jean Monnet (D84C) puis une zone agricole.

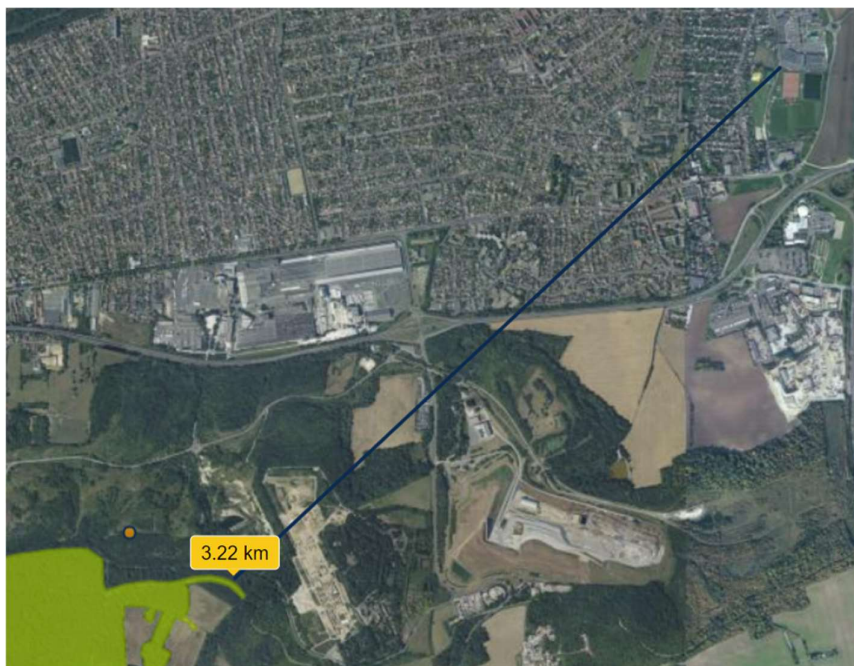
Le projet n'engendrera :

- Aucun trafic supplémentaire, le nombre de places de stationnement ne sera pas modifié par rapport au projet de centre commerciale.
- Aucune nuisance sonore
- Aucune nuisance olfactive
- Aucune vibration
- Aucun rejet polluant
- Aucun effluent ni déchet à caractère dangereux
- Par ailleurs l'éclairage nocturne (LEDs en sous face des ombrières) sera adapté afin de limiter les impacts sur l'avifaune pouvant survoler le site. En outre, les surfaces imperméabilisées et les écoulements ne seront pas modifiés. Les projets d'ombrières ne modifieront pas les mesures liées à la gestion des eaux pluviales qui ont été validées par l'administration dans le cadre de la construction du parking existant.
Par ailleurs, d'un point de vue environnemental, les sensibilités (risque inondation, sismiques, climatiques) qui ont pu être identifiées sur le site sont prises en comptes et les installations seront contrôlées afin d'en respecter les préconisations.

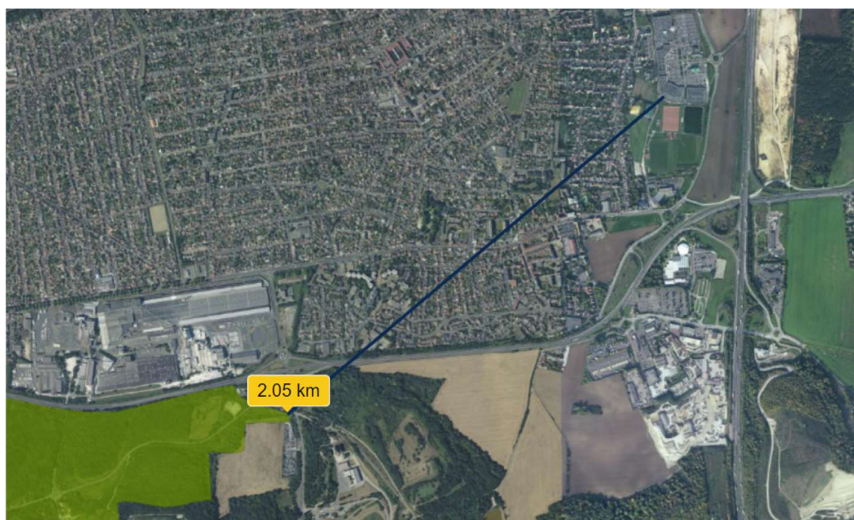
L'impact du projet peut être considéré comme positif :

- Amélioration du confort des usagers (clients et salariés)
- Implantation sur un espace artificialisé
- Développement des énergies renouvelables

1 . SYNTHESE : MILIEU NATUREL BIODIVERSITE



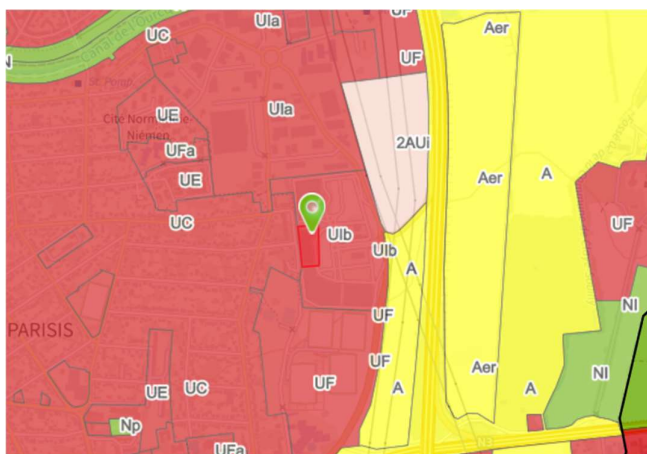
Natura 2000 Oiseaux



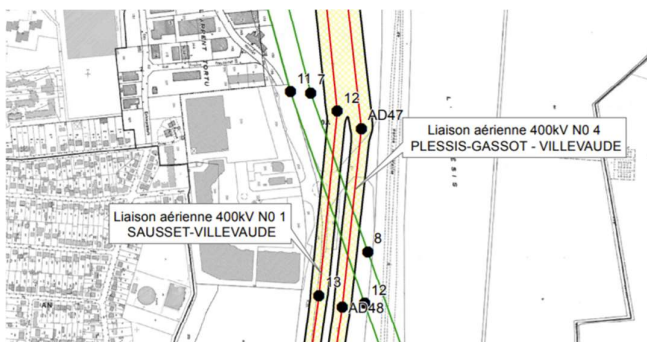
ZNIEFF type I et II

Thématique	Caractéristiques	Préconisation
NATURA 2000	Site le plus proche à 3,2km	Pas de préconisation particulière
ZNIEFF	Site le plus proche à plus de 2km	Pas de préconisation particulière
Parc National	Pas de site proche	Pas de préconisation particulière
ZICO	Pas de site proche	Pas de préconisation particulière
Faune	Site peu favorable à la faune : zone urbaine anthropisée, site commercial, parking bitumé.	Limitier l'impact de l'éclairage nocturne sur l'avifaune

2. SYNTHÈSE : MILIEU NATUREL HUMAIN



PLU zone Uib



lignes électriques à proximité

Thématique	Caractéristiques	Enjeux associés	Préconisations
Documents d'urbanisme	-PLU Villeparisis approuvé le 15/05/2019. Site en zone Uib (zone d'activité à vocation commerciale).	Projet d'ombrières photovoltaïques autorisé sur la zone.	-Prendre en compte les contraintes réglementaires
PPRN	-La commune est concernée par un PPRS (sécheresse) prescrit le 11/07/2001 : risques mouvement de terrain et retrait /gonflement des argiles.	Projet d'ombrières photovoltaïques autorisé sur la zone.	- Site hors zone aléas cavités souterraines. - Une étude de sol sera effectuée avant travaux. Un bureau de contrôle indépendant sera missionné.
Réseaux électriques	-passage de lignes électriques HT à proximité du site		-une détection des réseaux sera réalisée avant travaux

Les règles d'implantation suivantes s'appliquent dans cette zone :

- par rapport aux voies et emprises publiques : Les constructions nouvelles et extensions doivent être implantées en respectant un recul de 6 mètres minimum par rapport à l'alignement actuel ou à créer, des voies publiques ou privées ouvertes à la circulation motorisée ou des emprises publiques.
- Par rapport aux limites séparatives : Le retrait doit être au moins égal à la moitié de la hauteur totale de la construction sans être inférieure à 3 mètres ($L = H/2 \geq 3$ m).
- Les unes par rapport aux autres sur une même propriété : En tout point de chaque partie de construction, la distance la séparant du point le plus proche d'une autre partie de construction non contigüe doit être au moins égale à 6 mètres.

Le recul nécessaire par rapport aux limites séparatives sur le site a été pris en compte.
Les arbres à l'aplomb des ombrières seront replantés sur le site.